

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ORDONNANCES SOUVERAINES
Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGIA



D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ NATIONALE

ANNONCE N° 11

OSP-2019/05-01

Portant abrogation des Ordonnances N° :

O-2016/02-05 - O-2016/04-04 - O-2016/12-08 – O-2017/02-01 - O-2017/08-03

Vu la Constitution ;

Sur proposition du Chancelier Princier ;

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborgia, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article premier : L'abrogation de l'Ordonnance n° **O-2016/02-05** portant nomination de Madame Hélène Lépine au poste de Secrétaire Général de la Chancellerie ;

Article 2 : L'abrogation de l'Ordonnance n° **O-2016/04-04** portant nomination de Madame Hélène Lépine au poste de Notaire seborgien ;

Article 3 : L'abrogation de l'Ordonnance n° **O-2016/12-08** portant nomination de Madame Hélène Lépine au poste de Secrétaire particulière du Prince ;

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

Article 4 : L'abrogation de l'Ordonnance n° **O-2017/02-01** portant nomination de Madame Hélène Lépine au poste de Directeur de Cabinet du Prince ;

Article 5 : Madame Hélène LÉPINE, né le 25 février 1965 à Chambéry en France est déchue de la nationalité seborgienne ;

Article 6 : Cette Ordonnance Souveraine Princièrè retire de facto le droit à la détention d'un passeport diplomatique à Madame Hélène LÉPINE (Ordonnance O-2018/12-05 du 15 décembre 2018).

Signée le 13 mai 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 12

OSP-2019/05-02

Portant domiciliation de la Prévôté de Seborga

En vertu de l'article 117 de la Constitution,
Sur proposition du Chancelier Princier ;
Sur décision de la Direction des Services Judiciaires ;

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

La domiciliation de l'institution suivante :

Article 1^{er}: La Prévôté :

Via Giacomo Matteotti n°4 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 2 : Cette Ordonnance Souveraine Princière prend effet ce jour et sera publiée au Journal Officiel de la Principauté de Seborga.

Signée le 17 mai 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}